

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 13 janvier 2022

L'an 2022 et le jeudi 13 janvier, à 19h30 le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint, Mme PION Gabrielle 2^e Adjoint, M. JOLIN Lionel 3^e Adjoint, M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony, M. LE MOAL David.

Pouvoirs : Mme PRUNET Delphine Maire qui a donné pouvoir à M. MALON, Mme LAROYE qui a donné pouvoir à M. MENAULT, Mme PERON qui a donné pouvoir à M. BELTOISE, Mme SAUVERVALD qui a donné pouvoir à M. JOLIN

Secrétaire : M. BELTOISE Antony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6
- Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 07/01/2022

Date d'affichage : 07/01/2022

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification le 14/01/2022

Sommaire de l'Ordre du Jour :

- Déplacement du lieu de réunion
- Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Demande de subvention au titre du Volet 3 du Conseil Départemental du Loiret pour un projet de réalisation d'un centre technique municipal
- Demande de subvention au titre du FAPO 2022 du Conseil Départemental du Loiret pour une étude de diagnostic préalable à la restauration de l'Eglise de Charmont
- Acceptation de devis pour le déploiement d'un système de communication et d'alerte par SMS.

D2022-01 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil Municipal

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, Stéphane MALON, déclare qu'il convient d'acter le déplacement du Conseil Municipal, salle Polyvalente, lieu contiguë à la salle du Conseil, permettant la tenue de la Réunion dans le respect des gestes barrières.

La séance du Conseil Municipal s'ouvre en salle polyvalente, cette décision est actée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire précise le déroulé de la séance qui sera numéroté tel le présent compte rendu.

Il demande le rajout des points suivants à l'Ordre du Jour :

- Acceptation de chèque pour encaissement Société d'assurances GRAS SAVOYE–SINISTRE Bassin de rétention route de Gironville
- Acceptation de chèque pour trop perçus Journal des Maires
- Acceptation de devis Acquisition - installation d'un Chauffe-eau logement 17 Rue Robert Rabaud

Cette demande est acceptée à l'Unanimité des membres présents.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire demande le retrait du point suivant à l'Ordre du Jour :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Ce point sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, la tenue d'un Procès-verbal nécessitant une adoption plénière.

Cette demande est acceptée à l'Unanimité des membres présents.

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D2022-02 : Demande de subventions au titre du volet 3 auprès du Conseil Départemental du Loiret - Construction d'un centre technique Municipal

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose la nécessité de procéder à la réalisation d'un bâtiment à vocation de centre technique Municipal situé 2 rue de la Mairie.

Ce bâtiment de type hangar sera situé sur la partie enherbée contigüe à la salle polyvalente.

Après avoir étudié les devis, le Conseil Municipal acte le coût total de cette opération de travaux s'élevant à 54 495,22 € HT soit 65 394,26 € TTC, et, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret, une subvention du volet 3, pour des projets d'investissements à rayonnement communal, de 21 798 € soit 40% du montant HT du projet et charge Madame le maire ou son Adjoint délégué de toutes les formalités.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2022-03 : Demande de subventions au titre de l'aide aux communes à Faible Population (Volet 3Bis) auprès du Conseil Départemental du Loiret – Etude de diagnostic préalable à la restauration de l'église de Charmont-en-Beauce

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente le projet d'étude de diagnostic préalable à la restauration de l'église communale, dûment réceptionné en Mairie.

Cette opération permettra d'envisager les travaux nécessaires à la conservation de ce bâtiment.

Le coût de l'étude de diagnostic préalable à la restauration de l'église de Charmont-en-Beauce s'élève à 16 000 € HT soit 19 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret, une subvention de 6 400 € soit 40% du montant HT du projet et charge Madame le maire ou son Adjoint délégué de toutes les formalités.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2022-04 : Acceptation de devis déploiement d'un système de communication et d'alerte par SMS

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la mise en œuvre d'un système de communication et d'alerte par SMS à destination de sa population. Ce système permettra, en complémentarité, des moyens de communication employés par les services communaux, de permettre la diffusion d'informations pratiques et d'urgences telles que non limitativement (travaux, gels, relevés, neiges, interventions d'urgence, ...);

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur le choix du prestataire J2S TELECOM, sis 18 avenue Jules TRICAULT 35170 BRUZ.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prestation de services avec ladite société qui comprendra les modalités de mise en œuvre techniques et financières du système, et, notamment, la mise en service du système à 90 € HT, ainsi que les coûts d'abonnements mensuels et Login pour une durée de 12 mois.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2022-05 : Acceptation de chèque pour encaissement Société d'assurances GRAS SAVOYE– SINISTRE Bassin de rétention route de Gironville

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire déclare qu'il convient d'autoriser l'encaissement d'un chèque de remboursement de la société GRAS SAVOYE d'un montant de 540€, suite au sinistre intervenu sur le bassin de rétention route de Gironville et déclaré sous la référence 59A2171041M.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune de Charmont-en-Beauce à encaisser ce chèque.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2022-06 : Acceptation de chèque pour trop perçus Journal des Maires

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire déclare qu'il convient d'autoriser l'encaissement d'un chèque de remboursement de la société CAMBACERES publications d'un montant de 110€ correspondant à un trop perçu sur abonnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune de Charmont-en-Beauce à encaisser ce chèque.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2022-07 : Acceptation de devis Acquisition - installation d'un Chauffe-eau logement 17 Rue Robert Rabaud

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le remplacement d'un chauffe-eau au logement en location situé au 17 rue Robert Rabaud.

Après s'être présenté les devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise BRISSON Energies, sise 1 rue des Ormes, Hameau d'Onville, 45480 Greneville-en-Beauce comme la mieux-disante, pour un montant de 821,90€ Hors Taxes soit 986,28 € Toutes Taxes Comprises.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

Affaires diverses :

Point communautaire :

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, présente les décisions prises lors du Conseil Communautaire qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret (<http://cc-plaine-nord-loiret.fr/ccpnl/les-publications/>).

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

A compter du 1er février 2022, les nouveaux horaires de la mairie seront les suivants :

Accueil téléphonique les Lundis de 13h00 à 18h00, les Jeudis de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 18h00, et, les Vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 18h30.

L'accueil du public : les Lundis de 15h00 à 18h00, les Jeudis de 15h00 à 18h00, et, les Vendredis de 15h00 à 18h30.

La séance est levée à 21h00

En mairie,
le 24/01/2022
Le Maire, Delphine PRUNET

